



Bois-Guillaume, le 22 Août 2023

Chers élèves, Chers parents,

Espérant que vos vacances ont été riches en détente et en repos, au sein de votre famille et de vos amis, je vous souhaite de profiter au maximum de ces derniers jours pour vous permettre une reprise du travail dans les meilleures conditions.

Quelques précisions particulières pour la rentrée :

La rentrée scolaire à l'Institution Rey se fera le **LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023** :

- A 10 H 00 pour les élèves de Seconde.
- A 14 H 00 pour les élèves de Première.
- A 14 H 30 pour les élèves de Terminale.

Afin de faciliter cette entrée en lycée, une journée d'intégration sera de nouveau proposée aux élèves de seconde.

La matinée sera l'occasion, avec le professeur principal de la classe, de découvrir l'établissement, les emplois du temps, le règlement intérieur, de vérifier un certain nombre d'informations administratives.

Il convient de préciser que, eu égard aux contraintes imposées dans la constitution des classes, **aucun changement de classe ne sera accepté sauf cas de force majeure.**

Sur le temps du midi, tous les élèves de seconde, externes et demi-pensionnaires, seront invités à un déjeuner organisé au sein de l'établissement.

Des ateliers encadrés par des professeurs de seconde seront enfin proposés aux élèves l'après-midi.

- Vos interlocuteurs sont :

- Sur le plan pédagogique : le professeur principal ou le professeur concerné,
- Pour la vie quotidienne et les certificats de scolarité : la responsable de niveau (Madame Christelle MAÏA pour les secondes, Madame Mélanie MORYSSE pour les premières et Madame Solange RAKOTOA pour les Terminales),
- Pour les formulaires de transport, Madame Jacqueline BRAIDOTTI à l'accueil,
- Pour les élèves qui ne sont pas demi-pensionnaires et qui souhaitent déjeuner dans l'établissement, achat de tickets repas auprès de Madame Jacqueline BRAIDOTTI à l'accueil,
- Pour les inscriptions au bac et pour les dossiers post-bac : Madame Jennifer PETIT,
- Pour les demandes de bourse nationale et les avantages Atouts Normandie : Madame Rachida FETTIH au Secrétariat,
- Pour les autres points : le directeur, Monsieur Jean-Michel RADENAC.

Nota : Les élèves réinscrits qui sont en possession d'une carte de demi-pensionnaire ou d'externe doivent la détruire. Une nouvelle carte leur sera remise à la rentrée.

- Rencontre parents-professeurs pour les élèves de seconde le Jeudi 7 Septembre à partir de 17 H 45, pour les élèves de première le Lundi 11 Septembre à partir de 17 H 45, pour les élèves de terminale le Mardi 19 Septembre à partir de 17 H 45 également.

- **Les horaires** pour chaque classe seront précisés dès la rentrée par le professeur principal. Les horaires de cours et le calendrier des vacances figurent sur la page jointe. **Le self** ouvrira le Lundi 4 Septembre 2023 à partir de 12 H 05. Les modalités de passage seront expliquées à la rentrée.

- Comme les années passées, nous proposons aux élèves qui le souhaitent de pouvoir travailler à **l'étude du soir** jusqu'à 18 H 20 (voir précisions supplémentaires dans l'annexe jointe). Ce service est gratuit et encadré au profit des élèves présents.

- Il existe à l'Institution Rey une salle de repos. Il convient toutefois de préciser que :

- L'Institution ne délivre **pas de médicament** aux élèves.
- De ce fait, ces derniers doivent avoir en leur possession les médicaments dont ils ont besoin : efferalgan, spasfon... et peuvent venir, **systématiquement accompagné d'un adulte référent**, les prendre en salle de repos.
- Enfin, pour tout traitement particulier, l'élève doit se présenter muni d'une ordonnance et des médicaments correspondants auprès de sa responsable de niveau.

Stage en entreprise :

A la fin de l'année scolaire, tous les élèves de seconde devront faire un stage en entreprise (une semaine au moins sur la période estivale à partir du 17 juin). Chaque jeune pourra ensuite présenter, sur la base du volontariat, un rapport de stage à l'occasion d'un oral qu'il soutiendra en tout début d'année scolaire de première devant un jury composé d'enseignants et de professionnels. Cette soutenance permettra ainsi à nos élèves de se préparer au grand oral, épreuve de terminale du nouveau baccalauréat.

Dispositif Région Normandie :

La Région Normandie maintient le nouveau dispositif pour les jeunes de 15 à 25 ans « Atouts Normandie ». L'enjeu est d'offrir à tous les jeunes normands un dispositif unique d'accompagnement individuel, privilégiant une approche globale de leurs besoins sur le temps de formation et celui des loisirs.

C'est pourquoi, chaque élève de l'établissement doit se créer un compte sur **atouts.normandie.fr**, ou revalider sa demande d'avantages et choisir le support pour utiliser le QR code. Le volet Formation permettra à votre enfant de bénéficier de 70 euros pour l'achat de livres scolaires et le volet Loisirs favorisera l'accès aux manifestations culturelles et sportives (20 euros pour le cinéma, 30 euros pour les spectacles, 30 euros pour la pratique sportive).

Calculatrice :

Une calculatrice programmable numérique est obligatoire mais il est préférable d'attendre la rentrée et de suivre ainsi les recommandations des professeurs. Si vous possédez déjà une calculatrice, ne la changez pas avant d'en avoir discuté avec votre professeur de mathématiques à la rentrée.

Photos individuelles et photos de classe :

Elles sont programmées sur la journée du 20 Septembre 2023. Les photos individuelles permettront de constituer le trombinoscope des classes. Les photos de classe seront proposées à vos enfants avant les vacances de Toussaint.

RESULTATS DU BACCALAUREAT 2023 :

99.45 % de réussite et plus de 70 % de mentions.

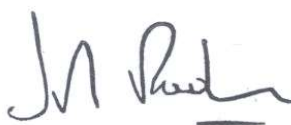
Ces chiffres sont très satisfaisants et encourageants. Ils nous permettent d'envisager la rentrée avec confiance et détermination. Cependant, et peut-être suite à la crise du COVID de ces dernières années, nous avons fait le constat de difficultés scolaires plus marquées chez nos élèves. Il me paraît important de rappeler aux jeunes et aux parents que la réussite en lycée, à l'Institution Rey, ne peut s'envisager pour nos élèves sans une réelle motivation à s'investir dans son travail, avec toute la régularité et l'autonomie requises. Dès la semaine de la rentrée, je passerai donc dans toutes les classes pour rappeler les obligations et les devoirs que chacune et chacun doit s'imposer pour à la fois réussir sa scolarité mais aussi s'épanouir au mieux durant ces années à Rey.

Je vous remercie de bien prendre connaissance de toutes ces informations.

Je souhaite sincèrement que votre enfant s'épanouisse au sein de l'équipe éducative, dévouée au service des jeunes.

Le Directeur :

Jean-Michel RADENAC



RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

LES SECONDES

Rentrée à 10 H 00 : Les élèves seront conduits dans leur classe accompagnés de leur professeur principal.

LES PREMIERES ET TERMINALES

Rentrée à 14 H 00 pour les premières et 14 H 30 pour les terminales : les élèves iront dans leur classe accompagnés de leur professeur principal.

NOUVEAUX HORAIRES DES COURS POUR L'ANNEE 2023/2024

- Ouverture des Portes à 7 H 45 tous les matins.

Première sonnerie à 8 H 25 (les élèves doivent ainsi être **présents dans l'établissement dès la 1^{ère} sonnerie**). Cours de 8 H 30 à 12 H 05.

- L'après-midi : cours de 13 H 05 ou 13 H 55 à 16 H 40, 17 H 30 ou 18 H 20.

Ces horaires concernent les 5 jours de la semaine, du lundi au vendredi pour les élèves de terminale, ceux de seconde et de première n'ayant pas cours le mercredi après-midi.

ETUDE DU SOIR

Dès le Mardi 5 Septembre, les élèves qui le souhaitent pourront participer à l'étude du soir, de 16 H 40 à 18 H 20. Les parents pourront exprimer cette demande auprès de la responsable de niveau, par le biais du carnet de correspondance ou par courrier. Les jours concernés par les études du soir sont les lundis, mardis et jeudis.

RESTAURATION

La demi-pension fonctionne dès le Mardi 5 Septembre. En ce qui concerne les autres formules de restauration, les tickets sont à acheter à l'accueil (chèque, carte ou espèces).

Certains externes de l'année dernière ont un solde positif sur leur carte de self. Ce solde sera évidemment reporté sur la nouvelle carte distribuée à la rentrée et les élèves concernés en seront informés.

Dans des cas tout à fait particuliers (allergies alimentaires sévères, conditions particulières), quelques élèves seront autorisés à apporter leur panier repas. Il est demandé aux familles qui pourraient souhaiter bénéficier de cette tolérance de prendre rapidement rendez-vous avec le directeur.

QUELQUES ASPECTS DU REGLEMENT

Il est bon de rappeler que tout téléphone portable et iPod utilisés sans l'autorisation de l'adulte référent seront confisqués en cas d'utilisation. Les parents devront venir les chercher auprès du directeur sur rendez-vous.

Le règlement réactualisé sera remis à la rentrée. Il est demandé à chaque élève et parent de le lire attentivement.

Le personnel d'entretien a mis le plus grand soin à rendre les locaux accueillants. Nous demandons aux élèves de respecter le travail accompli. En dehors des cours, les classes sont fermées à clé pour éviter les détériorations et les vols.

L'amphithéâtre, à proximité de l'accueil est ouvert dès 7 H 45 le matin pour accueillir les élèves qui arrivent tôt.

La loi anti-tabac interdit de fumer dans les lycées. Tous les lycéens doivent s'y conformer pour leur santé et celle de leurs proches... et pour assurer également un maximum de sécurité dans le lycée.

Bourses nationales :

Les boursiers arrivant d'un autre établissement doivent avertir Madame FETTIH au Secrétariat et lui remettre le papier de transfert de bourse (demandé à l'établissement fréquenté l'année précédente).

Pour bénéficier d'une bourse, il faut en faire la demande courant du deuxième trimestre pour l'année suivante si l'élève est en Seconde ou Première. Pour l'élève de terminale, la bourse de l'enseignement supérieur s'effectue via le site messervices.etudiant.gouv.fr vers la fin du deuxième trimestre.

Cependant, pour les familles qui n'ont pas fait la démarche auprès du collège de leur enfant, vous avez la possibilité de déposer une demande de bourse en lycée du 1er septembre au 20 octobre 2023, délai de rigueur.

Transports scolaires :

Pour les transports scolaires, veuillez contacter Madame BRAIDOTTI à l'Accueil.

Concernant les modalités de transport, j'ai souhaité mettre à la disposition des familles une possibilité de covoiturage. J'invite toutes les personnes intéressées à se connecter sur le portail que vous trouverez sur notre site. Vous pouvez ainsi déposer votre annonce soit comme passager, soit comme conducteur. Si vous souhaitez des précisions sur les modalités d'utilisation de ce site, vous pouvez aussi joindre Mme Sarah GUERARD à l'Institution Rey dès la rentrée.

Partenariat permis de conduire :

J'ai également reconduit un accord de partenariat avec le réseau des écoles de conduite CER pour la rentrée de septembre 2023 ; ceci afin de permettre à tous les élèves de Rey qui le souhaitent de préparer le code, puis la conduite, dans des conditions plus confortables et avantageuses.

J'invite donc tous les jeunes et leurs parents qui peuvent être intéressés à une réunion d'information le Lundi 18 Septembre à 18 H 15 à l'Institution Rey. Monsieur ROBLIN, du réseau CER, présentera les modalités de ce partenariat.

Livres scolaires :

Les listes de livres sont consultables sur le site internet.

Les lycéens bénéficient d'avantages Région Normandie pour l'achat de livres scolaires (70 euros pour tous les élèves).

Le Pack Numérique Lycéen (PNL) proposé il y a deux ans par la Région Normandie sera de nouveau proposé à nos élèves de seconde. Cela signifie que pour cette année scolaire 2023/2024, tous nos lycéens (qui ont accepté cette proposition) auront un ordinateur individuel portable prêté par la Région.

Parallèlement, nous allons reconduire, en l'élargissant sensiblement, l'expérience du livre numérique initié l'année dernière (cf la liste des livres reçue concernant votre enfant). La Région Normandie nous accompagne dans cette proposition et a accepté de prendre en charge l'intégralité des licences numériques pour l'année scolaire à venir, ce qui impactera favorablement et sensiblement le budget des familles alloué aux livres scolaires.

Dans le cadre de ce partenariat avec la Région, nous nous sommes engagés à faire un retour régulier de cette expérience dans notre lycée. A cet égard, vos enfants devront veiller à respecter scrupuleusement certaines obligations :

- Ne jamais oublier son ordinateur (aucun prêt ne sera fait).
- Veillez à ce qu'il soit toujours entièrement chargé en début de journée.
- Leur rappeler que cet ordinateur est sous leur responsabilité.
- Ne l'utiliser en cours que si l'enseignant ou le personnel d'éducation le stipule.

Certificats de scolarité :

Ils sont à demander à Madame MAÏA, Madame MORYSSE ou Madame RAKOTOA (personnel éducatif), chargées de la vie scolaire ou à Madame BRAIDOTTI à l'accueil.

Le B.D.I.O.

Il a pour vocation d'informer et de conseiller les élèves et les familles dans le domaine scolaire, universitaire et professionnel. Une permanence au Bureau de Documentation, d'Information et d'Orientation (B.D.I.O.) est assurée par des professeurs et des parents le midi. La décision d'orientation étant importante, nous conseillons aux élèves et aux parents de venir s'informer sans trop tarder. Certains concours se déroulent tôt dans l'année de Terminale et demandent une inscription dès le 1^{er} trimestre (cf. éducateur spécialisé).

RENDEZ-VOUS/RENSEIGNEMENTS

Les professeurs rencontrent volontiers les parents sur rendez-vous pris par l'intermédiaire de leur enfant par la plateforme « Ecole directe » ou par le carnet de liaison qui sera fourni à chaque lycéen de la seconde à la terminale.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter l'accueil dès 8 H, le secrétariat ou la comptabilité de 9 H à 12 H 00 et de 13 H 30 à 18 H 00 du lundi au vendredi. Vous recevrez chaque trimestre un calendrier vous informant des dates à retenir.

CALENDRIER TRIMESTRIEL

Il vous sera adressé mi-septembre.

VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

TOUSSAINT	Du Vendredi 20 Octobre 2023 après la classe au Lundi 6 Novembre 2023- 8 H 25
NOËL	Du Vendredi 22 Décembre 2023 après la classe au Lundi 8 Janvier 2024 - 8 H 25
HIVER	Du Vendredi 23 Février 2024 après la classe au Lundi 11 Mars 2024 - 8 H 25
PRINTEMPS	Du Vendredi 19 Avril 2024 après la classe au Lundi 6 Mai 2024 - 8 H 25